



LES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020 SE TIENDRONT,

SAUF EXCEPTION, LES PREMIERS LUNDIS DU MOIS ET DÉBUTERONT À 19 H 30

Lundi 13 janvier 2020	Lundi 3 février 2020	Lundi 2 mars 2020
Lundi 6 avril 2020	Lundi 4 mai 2020	Lundi 1^{er} juin 2020
Lundi 6 juillet 2020	Lundi 3 août 2020	Mardi 8 septembre 2020
Lundi 5 octobre 2020	Lundi 2 novembre 2020	Lundi 7 décembre 2020



Pour une cinquième année consécutive, la campagne « Coup de coeur » est de retour. Du 1^{er} au 29 février, pour chaque visite à votre bibliothèque, en partageant votre coup de coeur littéraire, vous devenez admissible aux tirages des prix régionaux, soit une liseuse Kobo Aura H2O et cinq chèques-cadeaux de la librairie Du Soleil d'une valeur de 100,00 \$ chacun. Le tirage aura lieu le 20 mars 2020.

Le concours « Astérix a 60 ans » a été un réel succès! Madame Carole Costisella s'est mérité un ensemble cadeau contenant des bandes dessinées d'Astérix, un casse-tête, figurines, bloc-notes et plus. Félicitations!



Heure du conte aura lieu le 15 février à 10 h 30,
pour les 2 à 8 ans, suivi d'un bricolage.

BONNE LECTURE!



RAPPEL—LICENCE POUR CHIENS

La Municipalité vous rappelle qu'une licence doit être obtenue dans les 15 jours suivant l'acquisition de votre chien ou lorsque votre chien atteint l'âge de quatre mois.

Aucun frais n'est à payer pour l'obtention d'une licence et pour l'inscription au registre des animaux de la Municipalité

Le propriétaire dont le chien a une licence valide émise dans une autre Municipalité a l'obligation d'inscrire son animal au registre de la municipalité de Montpellier. Cette inscription est sans frais et une licence lui sera remise gratuitement.

La licence est valide pour la durée de vie de l'animal et aucun frais n'est à payer pour la mise à jour annuelle du registre soit du 1er janvier au 31 décembre, aux heures d'ouverture de la Municipalité.

Advenant la perte ou la destruction de la licence, le propriétaire d'un chien peut en obtenir une autre moyennant un paiement au montant de cinq dollars.

AUTRES INFORMATIONS.

Tous les chiens à l'extérieur d'un bâtiment doivent être tenus ou retenus au moyen d'un dispositif l'empêchant de sortir du terrain (attache, laisse, clôture.) Lors de la promenade du chien, le propriétaire doit en tout temps retenir l'animal à l'aide d'une laisse.

Le propriétaire d'un chien doit avoir le contrôle de son animal en tout temps. Il est aussi responsable des excréments de son animal.

BONNE PROMENADE AVEC VOTRE CHIEN.



AVIS À TOUS LES CITOYENS

DÉNEIGEMENT DES BACS ROULANTS ET DES CONTENEURS COMMUNS

(ORDURES ET RECYCLAGE)

La municipalité de Montpellier désire rappeler à tous ses citoyens **L'OBLIGATION ET LA RESPONSABILITÉ** de voir à ce que les bacs roulants ainsi que les conteneurs communs soient entièrement déneigés et ce, en tout temps, afin de permettre la cueillette des ordures et du recyclage de façon fidèle et constante.

Par conséquent, advenant le cas où vos bacs roulants et/ou vos conteneurs communs n'étaient pas entièrement déneigés au moment de ladite cueillette des matières résiduelles, la compagnie Transport Sanitaire Hayes, se verra dans l'obligation de **NE PAS PROCÉDER À LEUR COLLECTE** et ce, tant et aussi longtemps que vous n'aurez pas remédié à cette situation.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

LES RAYONS DE SOLEIL (FADOQ) DE MONTPELLIER

Activités régulières des mercredis 12, 19 et 26 février

- ▶ Dards
- ▶ Diner (Soupe; dessert; thé et café pour 3 \$)
- ▶ Petit Bingo
- ▶ Baseball poche
- ▶ Jeux de cartes

Autres activités

Mercredi, 5 février **Journée Jeux en Tête**

Horaire : 11 h

Souper, desserts, café et thé (apportez votre sandwich, votre boisson et votre verre)

Coût : demeure le même à 3 \$

Suivi de différents jeux : Baseball poche, pétanque atout, cartes, bingo et plus..

Activités régulières des jeudis

- ▶ **Baseball poche à 19 h 30**

Souper du mois de Février

« Souper et soirée de l'Amitié »

Date : 8 février

Heure : 17 h 30

Endroit : Centre communautaire.

Venez manger, danser... bref vous amusez!!

Au menu:

Rôti de boeuf et poulet sauce au vin avec accompagnements

Servi par le Traiteur Carole Leggett

Soirée dansante avec Luce Richer

Coût du souper: 20\$ pour les membres FADOQ et 25\$ pour les invités

Apportez votre vin et vos coupes !

Pour informations : Laurraine Turcotte au 819-428-2877

Pauline Lanoie au 819-428-7796

Autres activités spéciales en février 2018

Whist militaire : Le dimanche 16 février à 13 h
Votre présence est requise pour 12 h 30
Pour permettre la formation des équipes
Le coût est de 5\$

Pour informations : Laurraine Turcotte 819-428-2877



Association des Loisirs de Montpellier

ACCÈS GRATUIT SENTIER DE SKI DE FOND - MONTAGNES NOIRES

Chers citoyens,
Chères citoyennes,

Quoi de mieux pour vous aidez à passer l'hiver en forme que de vous offrir une activité physique à la mesure de vos inspirations et ce sans avoir à déboursé un sous.

C'est ainsi que le comité de l'Association des Loisirs de Montpellier a souscrit au beau projet innovateur orchestré par la **Corporation des Loisirs Papineau**, qui ce veut une belle opportunité et une première pour nos citoyens.

Pour recevoir votre passe vous devrez communiquer avec l'Association des Loisirs soit par téléphone ou par courriel afin de vous enregistrer.

Vous pourrez obtenir une passe pour la saison ou pour quelques jours seulement.

Nous vous demandons de rapporter la « PASSE » prévue pour quelques jours en la déposant dans la boîte à courrier de la mairie et ce, afin d'en faire profiter le plus grand nombre de citoyens possible.

Pour vous enregistrer il vous faudra fournir une preuve de résidence ou être propriétaire sur le territoire de la municipalité de Montpellier.

Adresse courriel : loisirsmontpellier@gmail.com ou 819-428-2238

Les infos pour le site Des Montagnes Noires de Ripon vous seront communiquées par courriel.

Bienvenu à tous

Le comité de l'Association des Loisirs de Montpellier